

Ville de LAON  
Hôtel de Ville  
02001 LAON cdx

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 26 septembre 202 à 18 h 30**

**PRESIDENCE DE** ..... Eric DELHAYE, Maire de LAON.

**PRESENTS ou REPRESENTES** ..... Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE – S.DUPONT – Y .BUFFET – C.MATHIEU – F.JOLY – S.ETIENNE-CHARLES – P.MOZIN – G.BLANCHARD-DOUCHAIN – D.VALISSANT – D.VALLIERE – D.PIERRE – A.M.SAUVEZ – F.POIDEVIN – A.DELEBARRE-TESSÉDRE – M-M.PASCUAL – H.LAHYANI(pouvoir à H.DAUCHEZ) – H.DAUCHEZ – E.GOULLIEUX(pouvoir à D.VALLIERE) – A.LEFEVRE – A.LEMARCIS – C.CHATELAIN – M.BEAUFREERE(pouvoir à C.CHATELAIN) – B.LEBEL – M-P.FOURDRAIN FAY(Pouvoir à A.LEMARCIS) – P.CERVI(pouvoir à A.LEFEVRE) – B.LAGNEAU – C.GUILLAUME – N.GIRARD - F.KARIMET – C.MEULLEMIESTRE – Y.RUDER – N.DRAGON

**ABSENT EXCUSE** ..... Nathalie DUSSART

**SECRETAIRE DE SEANCE** ..... Jean-Marie QUERE

**RAPPORTEUR**    **Sophie ETIENNE-CHARLES**

- 17 -

**MAL - Demande de subventions au Conseil Régional des Hauts de France  
dans le cadre du dispositif Projets à Rayonnement Artistique et Culturel (PRAC)  
2022**

date de convocation  
au conseil municipal

Lundi 19 septembre 2022

Mes chers collègues,

Le Conseil régional des Hauts-de-France souhaite soutenir la vie artistique régionale dans un esprit d'innovation et d'ouverture. Dans cette optique, elle encourage les propositions faisant dialoguer les disciplines, valorisant la créativité des acteurs culturels du territoire, le patrimoine matériel et immatériel de la région, et s'attache aussi à promouvoir la proximité avec les populations, le décloisonnement des publics, la dimension participative et éducative. Elle est attentive à permettre l'émergence de nouveaux talents et de projets innovants, et à garantir la liberté de création et d'expression artistique.

En accord avec ces objectifs, la Région Hauts-de-France dispose d'un nouveau dispositif de soutien financier depuis 2019 appelé Projets à Rayonnement Artistique et Culturel (PRAC).

Pour l'année 2022, le projet culturel et artistique de la Ville de Laon, au travers de la Maison des Arts et Loisirs et de sa programmation 2021-2022 puis 2022-2023, correspond aux orientations régionales et est susceptible de faire l'objet d'une aide.

En effet, en tant qu'établissement culturel phare du laonnois, la Maison des Arts et Loisirs mène tout au long de l'année des projets artistiques dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, mais également de nombreuses actions culturelles en faveur des enfants et des jeunes.

Cette volonté de répondre aux attentes de tous se caractérise par une programmation éclectique invitant chaque spectateur à composer son propre parcours culturel. Ainsi, la Maison des Arts et Loisirs accueille en ses murs tous types de projets, permettant une confrontation entre différents courants, qu'ils soient classiques ou contemporains, en privilégiant avant tout la découverte, l'émerveillement et le questionnement de notre société.

Cette année encore, la Maison des Arts et Loisirs travaille sur un axe fort d'accueil, de soutien et de commande aux artistes et compagnies régionales notamment avec l'accueil de compagnies en résidence telles que Jours Dansants (danse), 2L (théâtre-musique), Mordre ta joue (Théâtre), la collective Ces filles-là (Théâtre) et la compagnie La Rousse (Théâtre).

Pour le développement et la continuité des actions qu'elle mènera en 2022, la ville de Laon souhaite solliciter l'aide financière de la Région Hauts-de-France, au titre de l'ensemble des activités de la Maison des Arts et Loisirs.

**AUSSI, MES CHERS COLLEGUES, LES COMMISSIONS DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES AYANT ETE ENTENDUES ET APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer auprès du Conseil Régional des Hauts de France un dossier de candidature dans le cadre des Projets à Rayonnement Artistique et Culturel (PRAC) 2022 et à solliciter une subvention de 35 000 euros.

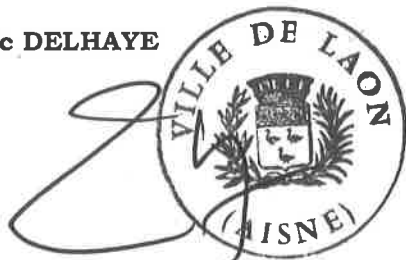
**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE  
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE 29 SEP. 2022

LE PRESIDENT DE SEANCE,

Eric DELHAYE



LE 29 SEP. 2022

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Jean-Marie QUERE